

PLAN LOCAL D'URBANISME

4-2 PLAN DE ZONAGE (Partie SUD)

PHASE ARRET - ECHELLE : 1/5000°



MAITRE D'OUVRAGE
Mairie de SAINT SAUVEUR
1 Place du 19 Mars 1962
33250 SAINT SAUVEUR

MAITRE D'OEUVRE
Agence METAPHORE
38 quai Bacalan
33300 BORDEAUX
Tél : 05 56 29 10 70
Email : contact@agencemetaphore.fr

PROJET DE PLU ARRETE par délibération du Conseil Municipal LE :	PROJET DE PLU soumis à ENQUETE PUBLIQUE du au	PLU APPROUVE par délibération du Conseil Municipal LE :
---	---	---

Réalisé le : 29 Octobre 2024
Dessiné par : FC
Contrôlé par : AJ

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

- Arbre à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteur à protéger pour motif écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Élément à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- Batis à protéger
- Boisement et jardins

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- Zone inondable / Zone Jaune PPRI (Plan de Prévention Risque Inondation)
- Zone inondable / Zone Rouge PPRI (Plan de Prévention Risque Inondation)

Autres Indications

- Permis de Construire acceptés (2011/2020)
- Emplacement Réservé
- Périmètre OAP
- Point de passage obligé

Zonage

- UCca : Zone Urbaine de Centralité : centre ancien
- UCp : Zone Urbaine de Centralité : extensions pavillonnaires
- UH : Zone de hameaux
- AUh : Zone à Urbaniser : à vocation habitat
- A : Zone Agricole
- Aot : Secteur hebergement oenotouristique
- Np : Zone Naturelle : secteur de biodiversité majeure à protéger strictement
- NL : Secteur destiné aux Loisirs en zone naturelle
- N : Zone Naturelle à préserver

